

Accueil Urbanisme

De: Boualem Aliouat <aliouat.b@gmail.com>
Envoyé: mercredi 25 avril 2018 04:12
À: Accueil Urbanisme
Objet: Fwd: revision du PLU à l'attention du commissaire enquêteur
Pièces jointes: courrier enqueteur1 2018 Aliouat.docx

E 44

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci joint un courrier concernant l'aire d'accueil des gens du voyage suite à la révision générale du PLU.

A noter sur le registre d'enquête publique

Cordialement,



Boualem ALIOUAT

Professeur des Universités

Université Côte d'Azur

GRM (Groupe de Recherche en Management de l'IAE de Nice)

Vice-Président

African Council for Entrepreneurship and Innovation

www.conseil-africain.org

Vice-Président et Porte parole

Conférence Intercontinentale des Universités et Grandes Ecoles

www.ciuge.ma

Vice-Président

Réseau des Universités de Sciences et Technologies d'Afrique

83, Route des Aspres, N°30

06370 Mouans-Sartoux - France

Tél. Fr. [+33 \(0\) 6 61 41 39 63](tel:+330661413963)

Boualem.Aliouat@Unice.fr

M. et Mme Aliouat
83 Route des aspres villa 30 bastides Mourachonne
06370 Mouans Sartoux

Monsieur le Commissaire enquêteur de Grasse

Objet : Aire d'accueil gens du voyage

Mouans-Sartoux, le 16 Avril 2018

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je viens vous faire part de notre opposition déterminée à voir s'implanter une aire d'accueil dans notre quartier de Clavary.

Nous vous rappelons que cet emplacement viole le schéma département d'accueil des gens du voyage pour les raisons suivantes.

RISQUES LIÉS A LA POLLUTION : En effet l'aire d'accueil ne doit pas être située à proximité d'une zone présentant des risques ou des nuisances liées au bruit et à la pollution et notamment « à proximité d'une décharge ». Or le terrain retenu se trouve en face de la zone industrielle exploitée par l'entreprise OREDUI. Le quartier est régulièrement soumis à diverses émanations provenant de ces installations sans que les risques publics n'aient été évalués à ce jour. A moins de 100 mètres se trouve également l'usine ARTHES classée « SEVESO II ».

ELOIGNEMENT des commerces et des services : L'implantation de l'aire d'accueil se situe à plus de 4 kilomètres du centre ville. L'établissement scolaire le plus proche est à 4 kilomètres, ainsi que les premiers commerces.

GENE à l'accès de l'hôpital de Grasse : le Boulevard Emmanuel Rouquier sur lequel se trouve l'entrée du terrain conduit à l'hôpital de Grasse et connaît déjà une circulation importante liée aux véhicules de secours. Augmentation prévisible avec le projet promogim de 200 logements. De plus le tracé très sinueux de cette route en face de l'aire retenue pour les gens du voyage est accidentogène. Souhaitez-vous prendre le risque d'augmenter le nombre d'accident ?

Il serait plus judicieux semble-t-il de promouvoir cet endroit comprenant outre ces oliviers centenaires, une biodiversité reconnue. Cette option permettrait de valoriser cette zone qui est déjà contrainte car située à proximité d'une zone industrielle, ce qui va déjà à l'encontre de la protection de la nature ; et cela permettrait l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour toutes ces raisons nous vous demandons de procéder à une recherche plus adaptée et appropriée pour un autre emplacement pertinent pour une aire d'accueil des gens du voyage.

Bien cordialement,

M. et Mme Aliouat